

Autorisation préalable de mise en location

SANNOIS



NOUVELLE
MISE À JOUR

1^{ER}
JUILLET
2024



RETROUVEZ
TOUTES LES INFORMATIONS
DU " PERMIS DE LOUER "
SUR VOTRE SMARTPHONE

PERMIS DE LOUER
ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur Valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "**

Valparisis
AGGLO

Location ? Colocation ?

Les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur valparisis.fr. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DE SANNOIS



LÉGENDE

— Périmètre du « Permis de louer »
Échelle de la carte 1/10 500e
Éditée le 01/05/2024
SIG Communauté d'agglomération Val Parisis
Source : SIG/Vue aérienne PCRS 2022 CAVP/cadastre DGFIP 2023
Illustration non contractuelle

Les rues concernées

Allée Claude Monet
Allée de Cormeilles
Avenue André le Goas
Boulevard Charles de Gaulle
Boulevard Gambetta
Impasse du Jardin Renard (N°1 à 7)
Rue du Lieutenant Georges Keiser
(N°2 à 38 et N°1 à 25)
Avenue Damiette (N°2 à 44)
Place Salvador Allende

Boulevard Maurice Berteaux
(N°2 à 60 et N°1 à 89)
Rue Carnot
Rue de Cernay
Rue de la Pointe Robert
Rue de Stalingrad
Rue des Fanouillets
Rue des Tartres
Rue du Maréchal Foch
Rue du Pré Brochet

Boulevard Gabriel Péri
Rue Georges Clemenceau
Rue Hippolyte Jamot
Rue Léon Protais
Rue Louis Moreaux
Rue Pasteur
Rue Pierre-Paul Rétaï
Rue Victor Basch